



DELIBERATION

Objet : Désignation des représentants de la commune dans les Conseils d'école des groupes scolaires

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que l'article D411-1 du code de l'éducation dispose que dans chaque école, le Maire ou son représentant, ainsi qu'un conseiller municipal siègent au conseil d'école.

Il indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame Céline MONTAGNON, Adjointe déléguée à l'éducation et aux affaires scolaires et périscolaires est désignée pour représenter Monsieur le Maire au sein des Conseil d'école des différents groupes scolaires de la commune.

Il ajoute qu'il convient également de désigner un représentant au sein du Conseil d'école de :

- le groupe scolaire Louis PASTEUR,
- le groupe scolaire Victor HUGO,
- le groupe scolaire Paul ELUARD,
- le groupe scolaire Arthur RIMBAUD,

Il précise qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que Madame Céline MONTAGNON, Adjointe déléguée à l'éducation et aux affaires scolaires et périscolaires représentera Monsieur le Maire au sein des Conseils d'écoles des différents groupes scolaires de la commune
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret pour la désignation d'un représentant au sein de chaque groupe scolaire de la commune,
- **DESIGNE** un représentant au Conseil d'école pour chacun des groupes scolaires de la Commune suivants :

❖ **Groupe scolaire Louis PASTEUR**

Les candidatures sont les suivantes :

Pour le groupe Pour un envol durable :	Maryline PIOT
Pour le groupe Des racines et de l'audace :	Elena BALLANDRAS
Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	Ludovic CEYTE

Résultats de l'élection à main levée :

Liste Pour un envol durable :	25 voix	⇒	1 siège
Liste Des racines et de l'audace :	04 voix		
Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	03 voix		

Madame Maryline PIOT est proclamée élue pour siéger au conseil d'école du groupe scolaire Louis PASTEUR.

❖ **Groupe scolaire Victor HUGO**

Les candidatures sont les suivantes :

Pour le groupe Pour un envol durable :	Maryline PIOT
Pour le groupe Des racines et de l'audace :	Elena BALLANDRAS
Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	Pascal CAMPEGGIA

Résultats de l'élection à main levée :

Liste Pour un envol durable :	25 voix	⇒	1 siège
Liste Des racines et de l'audace :	04 voix		
Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	03 voix		

Madame Maryline PIOT est proclamée élue pour siéger au conseil d'école du groupe scolaire Victor HUGO.

❖ **Groupe scolaire Paul ELUARD**

Les candidatures sont les suivantes :

Pour le groupe Pour un envol durable :	Morgane DELORME
Pour le groupe Des racines et de l'audace :	Elena BALLANDRAS
Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	Ludovic CEYTE

Résultats de l'élection à main levée :

Liste Pour un envol durable :	25 voix	⇒	1 siège
Liste Des racines et de l'audace :	04 voix		
Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	03 voix		

Madame Morgane DELORME est proclamée élue pour siéger au conseil d'école du groupe scolaire Paul ELUARD.

❖ **Groupe scolaire Arthur RIMBAUD**

Les candidatures sont les suivantes :

Pour le groupe Pour un envol durable :	Morgane DELORME
Pour le groupe Des racines et de l'audace :	Elena BALLANDRAS
Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	Pascal CAMPEGGIA

Résultats de l'élection à main levée :

Liste Pour un envol durable :	25 voix	⇒	1 siège
Liste Des racines et de l'audace :	04 voix		
Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon :	03 voix		

Madame Morgane DELORME est proclamée élue pour siéger au conseil d'école du groupe scolaire Arthur RIMBAUD.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

